



PAR COURRIEL

Montréal, le 19 juillet 2017

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents

V/Réf. : [REDACTED]

N/Réf. : 0801-01-2017-2018-174

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 17 juillet 2017, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une confirmation quant à l'absence ou l'existence de litiges, réclamations ou dossiers ouverts auprès du Tribunal concernant la compagnie SG Ceresco Inc., ayant sise au 164, chemin de la Grande-Ligne, à Saint Urbain Premier.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient deux dossiers ouverts correspondant à votre demande :

- STE-M-252444-1609(O) ;
- STE-M-259774-1704(O).

Cependant, veuillez noter que le Tribunal ne peut effectuer de recherche par adresse.

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie des plunitifs et des requêtes introductives de recours de ces dossiers lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons, conformément à l'article 14 de la Loi sur l'accès, que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles en vertu des articles 53 et 54 de cette loi, dont les extraits se retrouvent ci-joints.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

P.j. Plumitifs, requêtes introductives de recours, avis de recours et extraits de loi